

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du 03 février 2012.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le trois février deux mil douze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés : Me Christine LEFRANCOIS pouvoir Mr Philippe DUMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Gérard LESUEUR

Date de convocation : le 25 janvier 2012

.Déclaration des forages domestiques, recensement des forages existant et ceux à venir

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le décret n°2008 impose à tout particulier utilisant ou souhaitant utiliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique (prélèvement inférieur ou égal à 1000m3/an) de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. C'est donc une obligation réglementaire au titre de la loi sur du code de l'environnement, que l'ouvrage soit existant ou en projet, utilisé ou non, et ce même s'il est déclaré au titre du code minier. Les ouvrages agricoles ne sont pas concernés par ce décret.

Un site internet à destination des particuliers et des communes a été mis en place : <http://foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/> permet le téléchargement du formulaire de déclaration, met à disposition les textes réglementaires relatifs à la déclaration , explique les enjeux liés à la déclaration et répond aux principales questions que peuvent se poser les communes et les déclarants.

Plusieurs objectifs :

- améliorer la connaissance des ouvrages, des points de prélèvement et de leur pression sur les nappes phréatiques.
- Limiter les risques de contamination du réseau public.
- Faire connaître aux agents des corps de contrôles et aux agents de l'Etat habilités la liste des ouvrages présents sur le territoire relevant de leur compétence.
- Permet de renseigner le Banque de données du Sous Sol avec les ouvrages déclarés (données rendues anonymes)
- Elaborer des études statistiques sur des données rendues anonymes.
- Permettra aux services de l'ARS (agence régionale de santé), lorsqu'ils auront connaissance d'une pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, de prévenir les utilisateurs de puits privés et de leur communiquer les consignes à respecter.

. Urbanisme

La Direction départementale des Territoires a en charge l'instruction des actes d'urbanisme pour notre commune. En vue d'améliorer la sécurité des décisions notifiées aux pétitionnaires il ne sera plus possible de faire évoluer un projet en cours d'instruction.

Cette pratique, qui permettait au demandeur de faire évoluer sa demande initiale, en vue notamment de prévenir un refus, n'est pas prévue au code de l'urbanisme et a un impact négatif sur l'instruction.. En effet , les modifications apportées nécessitent de relancer certaines consultations. Le délai d'instruction notifié au demandeur est dans ce contexte difficilement tenable, favorisant des décisions tacites très fragiles sur le plan juridique. En outre , le fait d'accepter des modifications en cours d'instruction crée une ambiguïté pour appréhender les pièces définitives du dossier par rapport aux avis des services consultés mais aussi au moment de la notification ou lors d'éventuels recours.

Sur le plan de l'urbanisme, la modification d'un dossier en cours d'instruction constitue en réalité une nouvelle demande.

Il ne sera donc plus accepté , en dehors de la demande de pièces complémentaires, régulièrement notifié dans un délai d'un mois, de pièces modifiant le projet initial. La décision interviendra désormais sur la base des éléments transmis dans ce cadre.

Si un refus doit être opposé au projet, une décision expresse posera de manière claire les modifications que le demandeur devra, le cas échéant, apporter pour la recevabilité de son projet. Dans ce cas, la deuxième demande sera instruite de manière prioritaire. Les consultations seront relancées uniquement si les modifications apportées au premier projet sont de nature à influencer sur la position du service consulté.

Enfouissement des réseaux : tranche chemins des gautiers et chemins du bosquet.

Le premier plan de financement a été retenu par la commission départementale de programmation

Plan de financement n° 1 :

TOTAL HT des travaux 404 247.00 € soit 100%

SDE 28 : 301 250.00 HT € soit 75 %

Conseil Général de l'Eure et Loir : 31 400.00 HT € soit 8 %

Mairie de St Ouen Marchefroy : 60 902.00 HT € soit 15 % (18 candélabres)

France Telecom : 10 695.00 HT € soit 3 %

Enfouissement des réseaux : suppression de la ligne aérienne Moyenne Tension survolant le village de Marchefroy.

Les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension nécessitent la création de deux postes électriques sur la partie communale .

Le montant des travaux soit 350 000 € sont pris en charge entièrement par le Syndicat Départemental Electrique 28.

. SIPAD

- point d'information sur le projet autoroutier RN 154- RN 12 : intervention de Monsieur le Sous-Préfet
- projet d'itinéraires vélos sur le territoire
- animation sur la valorisation des paysages dégradés : recensement des points noirs et définition de priorités d'intervention
- prolongation du CDDI par le conseil général
- avenant au contrat de pays (DM 11.07)
- présentation de l'ouvrage « Villages et Patrimoine du Drouais » par Monsieur Bertrand VORIMORE et convention (DM11.008)
- indemnités de conseils de Monsieur le Trésorier (DM11.009)
- convention de service postal (DM 11.010)

. Compte rendu du syndicat de la Vaucouleurs : séance du 17 novembre 2011

DELIBERATION 2011-10 STATUTS DU SYNDICAT

Après lecture du Compte Rendu de la dernière séance, Mr le Président a le plaisir d'informer le Conseil Syndical du retour de l'arrêté Préfectoral des départements d'Eure et Loir et des Yvelines relatif à la modification des statuts du syndicat.

Mr le Président rappelle qu'à ce jour, le syndicat est devenu un syndicat à vocation multiple et que ses compétences sont l'étude, la réalisation, l'exploitation éventuellement l'extension du réseau d'alimentation en eau potable.

La gestion du matériel et des réseaux nécessaires à la défense incendie sur l'ensemble des communes du syndicat (il est bien entendu que la défense incendie reste de la compétence du Maire).

La coopération décentralisée pour les communes de Saint Ouen Marchefroy et Berchères sur Vesgre.

Le Conseil Syndical se félicite du bon aboutissement de cette affaire.

- *Le Bois Mordant – ST OUEN MARCHEFROY*

Les travaux de déplacement de canalisation d'eau vers le domaine public au Bois Mordant sont terminés, réception des travaux effectuée.

Là encore les berges ont été réengazonnées, la chaussée dont la structure est très aléatoire a été à plusieurs endroits reprise par un bicouche sur toute sa largeur.

Mr le Président félicite l'entreprise de ces finitions.

Suite à divers propos relatif à « la mise en place d'une canalisation de trop petite section » Mr le Président rappelle :

- que le choix d'une canalisation en diamètre 60 est le fruit d'une étude responsable, que la réalisation des travaux en diamètre 80 aurait presque doublé le volume d'eau dans les canalisations, doublant ainsi le temps de séjour de cette même eau et n'assurant plus, compte tenu du nombre d'usager au Bois Mordant la qualité sanitaire de l'eau distribué au robinet
- D'autre part, la défense incendie n'a jamais été imaginé au Bois Mordant par des bornes incendie ; l'adduction d'eau avec un diamètre suffisant représentant un nombre de kilomètre trop important, et que comme il a déjà été fait remarqué les temps de séjour deviendraient encore plus important et il en résulterait une eau non distribuable du fait de la détérioration de sa qualité.

Mr Le Président fait remarquer à cet effet que le réservoir incendie du Bois Mordant est en parfait état, que son alimentation en eau a été entièrement refaite et que la défense incendie est ainsi parfaitement assurée sur le hameau.

. Délibérations SDE

- Enfouissement des réseaux troisième tranche Marchefroy 2013

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de poursuivre l'enfouissement des réseaux dans une troisième tranche de travaux concernant Marchefroy. Pour des raisons techniques, la définition de l'emprise se fera en collaboration avec le SDE 28.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à demander au Syndicat Départemental d'Energies de lancer l'étude de ce projet d'enfouissement.

- Dépose d'une ligne à St Ouen

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer la ligne aérienne alimentant une maison inoccupé en zone NC, zone inondable. Toutefois, le conseil municipal s'engage à construire ledit ouvrage et à réalimenter cette maison en réseau souterrain si cela venait à être demandé par le propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à demander au Syndicat Départemental d'Energies de réaliser la dépose de cet ouvrage électrique.

- Pose des mâts chemin des bosquets et chemin des gautiers

L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres fournitures et pose de 18 mâts d'éclairage est prévue le 15 février 2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à retenir l'entreprise dont l'offre technique et économique sera la plus avantageuse, à réaliser l'ensemble des démarches administratives pour notifier ledit marché et à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies afin de ne pas retarder le chantier. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire.

- Enfouissement du tronçon de ligne France Télécom Cimetière Entrée de Marchefroy

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer ce tronçon de ligne France Télécom. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer l'appel d'offre. Le mode opératoire sera comme réalisé lors de l'enfouissement du tronçon Lascanne La Troque. Une entreprise ouvrira et rebouchera la tranchée, France télécom mettra le câble au fond de la tranchée.

- Enfouissement du tronçon de ligne France Télécom à La Fontaine Richard

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer ce tronçon de ligne France Télécom. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer l'appel d'offre. Le mode opératoire sera comme réalisé lors de l'enfouissement du tronçon Lascanne La Troque. Une entreprise ouvrira et rebouchera la tranchée, France télécom mettra le câble au fond de la tranchée.

. Délibérations diverses :

- CCAS
IMPAYES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de régler les frais de cantine 2009/2010 d'une famille, dont le montant s'élève à 549,04 € au SIRP de la Région du Mesnil Simon. Cette famille a quitté la commune sans payer ces frais.

Cette dette sera réglée par le budget de la commune sur le compte 678

- Règlement de la cantine d'un élève

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler les frais de cantine pour un montant de 117,85 €

- Aide d'urgence pour une famille en grande difficulté

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, et à titre exceptionnel, d'aider à hauteur de 3500,00€ cette personne. Une convention sera passée entre elle et la Mairie afin de définir certains points.

- Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité d'abonder au compte 274 du budget primitif 2012 la somme de 3500 €

. Délibérations Budgétaires modificatives

- AFFECTATION DES DEPENSES IMPREVUES SUR LES RESTES A REALISER 2011

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prélever 3 500 € inscrits en dépenses imprévues compte 020 sur les restes à réaliser 2011 et de les verser sur le compte 21534 réseau d'électrification.

SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES BORDS DE VESGRE

Délégués Isabelle Bérard , Gérald Saval ;

Une réunion du SIRP s'est tenue le 29 novembre 2011.

Outre les décisions liées à la gestion courante du syndicat, l'assemblée a voté les délibérations de demandes de subventions (Etat, Région Centre, Département) lié au marché d'extension de l'école maternelle de Rouvres et aux travaux prévus en 2012.

. Travaux à envisager pour 2012

Poursuite de la politique de réaménagement des locaux scolaires :

- Peinture Travaux de peinture et de revêtement de sol classe de CE2 pour un montant HT de 7 172,84 €, soit 8 578,72 € TTC

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- FDAIC 30 % : 2 151,85 €
- DETR 30 % : 2 151,85 €
- Autofinancement : 4 275,02 €

Début des travaux : 27 février 2012

Fin des travaux : 9 mars 2012

- Peinture et carrelage des sanitaires donnant sur l'ancienne cour pour un montant maximum HT de 6 000 €, soit € 7 176 TTC maximum.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- FDAIC 30 % : 1 800 €
- DETR 30 % : 1 800 €
- Autofinancement : 3 576 € TTC

Début prévisible des travaux : juillet
Fin prévisible des travaux : juillet

- Peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier pour un montant HT de 9 000 €, soit 10 764 € TTC.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC 30 % : 2 700 €

DETR 30 % : 2 700 €

Autofinancement : 5 364 €

Début prévisible des travaux : juillet

Fin prévisible des travaux : juillet

- Réaménagement du restaurant scolaire de Berchères-sur-Vesgre (démolition de la cloison, reprise électrique, reprise de plafond, reprise de sol, pose d'un revêtement mural anti-bruit) pour un montant HT de 4 213,32 €, soit 5 039,13 € TTC

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- FDAIC 30 % : 1 264 €

- DETR 30 % : 1 264 €

- Autofinancement : 2 511,13 €

Début des travaux : 27 février 2012

Fin des travaux : 9 mars 2012

Lexique : - DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR)

- FDAIC : fonds départemental d'aides aux communes

SITED (Syndicat mixte de transport d'élèves de Dreux)

Délégués Jacques Pain , Suppléant Gérald Saval ;

Une réunion du SITED s'est tenue le 13 Décembre 2011.

Chaque année, le conseil Général d'Eure et Loir procède à un réajustement du tarif des transports scolaires.

Pour 2012, il n'y aura pas d'augmentation du prix du trajet hors taxe. Cependant, le passage de la TVA de 5,5% à 7% a pour conséquence une augmentation du prix du trajet TTC ;

Dépôts sauvages

Le conseil municipal rappelle aux habitants de la commune qu'il est formellement interdit de déposer des ordures en tout genre (sacs poubelles, pots de peinture, déchets verts, gravats, etc.....) au bord des routes, dans les chemins ruraux ou bien encore dans les bois du village.

Les élus font appel à votre sens civique et citoyen responsable afin de préserver notre territoire de cette pollution sauvage.

Le conseil souligne que ces dépôts sont un délit et que les contrevenants pourront être poursuivis. Sachez enfin que la déchetterie d'Anet vous accueille :

Horaires d'ouverture :

Période d'été :

Du 1^{er} Mars au 31 Octobre

Lundi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mercredi : de 13h30 à 18h

Samedi : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Période d'hiver :

Du 1^{er} janvier au 28 février et du 1^{er} novembre au 31 décembre

Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h

Samedi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

. Course cycliste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation d'organiser une course sur notre territoire. Mr HEBRANT est proposé pour faire le lien entre la commune et les organisateurs. Il est précisé que la sécurité est prise en charge par l'organisateur. Il est demandé à l'organisateur de nous préciser quel sera l'itinéraire et comment sera mise en place la sécurité. Il est proposé à l'amicale de Saint Ouen Marchefroy de s'associer à ce projet.

. Tour de table

- Mr LESUEUR présente les premières réflexions de la commission incendie.
- Mr PAIN signale que :
 - * le panneau rue du lavoir est commandé
 - * l'entreprise Magny doit venir prochainement changer des ampoules. La commande a été passée il y a une semaine
 - * Il est demandé aux riverains du chemin des bosquets et chemin des gautiers de marquer leurs noms sur leurs poubelles et caissettes.

- Me BERARD fait le point sur le Noël des enfants. Il a été dépensé la somme de 600€. Quatre enfants ont répondu présents au spectacle de Berchères. Il est décevant de constater une très faible participation et cela nous amène à réfléchir à une nouvelle formule pour le Noël..

- Mr BONTE
 - * nous signale un nouveau dépôt dans le chemin du côté de la tour et de mettre un gros caillou pour empêcher l'accès
 - * nous demande faire nettoyer les caniveaux à la fontaine
 - * nous demande de faire une saignée à la sortie du drain rue de la mare

La séance est levée à 23 heures 55

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92